



Conditions de location et règlement intérieur

En bref

- Le gîte de groupe ReSet **est totalement inapproprié pour les soirées bruyantes (nocturnes)**, elles ne sont donc pas autorisées. La musique amplifiée n'est autorisée qu'à l'intérieur, fenêtres et portes fermées, de sorte qu'elle ne puisse pas être entendue de l'extérieur. Nous avons promis à nos voisins que Hennepieux resterait un endroit tranquille.
- La capacité maximale de l'infrastructure ne peut pas être dépassée. L'ajout de lits n'est donc pas possible. Le placement des tentes, caravanes ou maisons mobiles ne se fera qu'après avoir obtenu l'autorisation expresse de ReSet.
- Les parures standards seront utilisées pour les lits : un drap-housse, un drap plat, une taie par oreiller par coussin, une housse de couette. Vous apporterez votre linge de lit ou il sera inclus dans la formule choisie pour votre séjour. Si vous n'avez pas apporté de linge de lit ou de toilette, vous pouvez louer un ensemble de linge de maison sur place, si il n'est pas compris dans votre formule de séjour.
- Nous demandons de ne pas nourrir nos animaux ; ils suivent un régime particulier que nous tenons à préserver pour leur santé.
- Le gîte est entièrement non-fumeur. Vous pouvez fumer à l'extérieur, il y a des cendriers à cet effet en dehors des bâtiments. Merci de bien vouloir les utiliser.

Départ:

- Avant de quitter le gîte, le locataire aura rangé tous les espaces utilisés, fait la vaisselle, nettoyé la cuisine et tout remis dans l'état initial et correct.

Il vous est demandé de ramasser tous les papiers et débris liés à votre passage et de les mettre dans des sacs-poubelles. En résumé, nous vous prions de laisser le domaine dans un état décent, l'ensemble des éléments étant rangés comme vous les avez trouvés à votre arrivée (tables, chaises...).

- Avant le départ, ReSet et le locataire effectuent ensemble un tour d'inspection de tous les espaces utilisés.
- Les dégâts découverts ultérieurement doivent être notifiés par ReSet aux locataires dans un délai de 2 semaines et peuvent être réglés lors du remboursement de la garantie.

Annulation:

ReSet Association

2 bis Hameau de Hennepieux
02170 LESCELLE (France)
Tél. +33 9 62 11 07 31
No. Siret : 828011247 00024
No. TVA intra. : FR 38 828011247

Contact

Jos Roovers
Tél Port. FR +33 7 86 42 24 69
Tél Port. BE +32 494 83 83 27
Email: jos.roovers@reset-ngo.eu
www.reset-ngo.eu

Détails bancaires

Banque	Credit Mutuel
Code banque	1562902541
No de compte	20269801
SWIFT/BIC	CMCIFR2A
IBAN	FR76 1562 9026 4100 0202 6980 151

ReSet Association

2bis Hameau de Hennepieux
02170 Leschelle
France



ReSet vzw

Rodenbergstraat 13
B-1160 Brussel
België

- En cas d'annulation **après le paiement de la garantie/réservation et avant de recevoir votre facture** (6 semaines avant votre séjour), nous vous restituerons 50 % de la garantie versée.
- En cas d'annulation **après réception de votre facture et non-paiement**, nous ne pouvons malheureusement pas rembourser la garantie. Si nous trouvons encore des locataires pour la période de votre séjour annulé, nous vous restituerons 50 % de la garantie.
- En cas d'annulation **après paiement de votre facture** (5 semaines avant votre séjour), nous vous rembourserons la moitié du montant de votre facture. Si nous trouvons encore des locataires pour la période de votre séjour annulé, vous ne payerez que des frais d'annulation correspondant à la perte (éventuelle) de revenu (au maximum la moitié du montant de votre facture). Si il n'y a pas de perte de revenu, nous vous rembourserons l'autre moitié de votre facture payée et la moitié de la garantie/réservation (en tant que frais administratifs).
- Si le bailleur est incapable de louer pour cause de force majeure, les montants versés seront remboursés immédiatement. Toutefois, aucune réclamation en dommages-intérêts ne peut être intentée contre le bailleur.

En long

En payant la garantie/réservation et/ou le montant total de la facture, vous* acceptez les conditions de location suivantes (* = le locataire):

- o En payant la garantie/réservation sur base du devis que vous avez reçu, vous êtes certain que la période sera bloquée pour vous dans le calendrier. La garantie vous sera remboursée au plus tard 14 jours après votre départ.
- o Seul le paiement intégral de votre facture reçue vous donne le droit d'accéder au gîte loué. Le paiement de votre facture doit être effectué 1 semaine après réception (5 semaines avant votre séjour). Le paiement intégral comprend le loyer, toutes les dépenses (coûts d'énergie, nettoyage final et éventuellement salle d'activités).
- o ReSet Association en tant que bailleur peut refuser au locataire l'accès à la propriété si l'une de ces conditions n'est pas remplie.
- o Le locataire assume la responsabilité du bien loué et du territoire associé pendant la période de location et s'engage à rembourser au propriétaire ou à son représentant autorisé tous les frais résultant d'une négligence ou d'une utilisation abusive. Tout défaut ou dégât identifié sera immédiatement signalé à ReSet Association.
- o Le locataire s'engage à lire et à respecter toutes les directives fournies par le propriétaire. Le locataire les transmet également à ses colocataires. Ces directives sont fournies à l'avance par le bailleur et sont clairement indiquées sur place.

ReSet Association

2 bis Hameau de Hennepieux
02170 LESCELLE (France)
Tél. +33 9 62 11 07 31
No. Siret : 828011247 00024
No. TVA intra. : FR 38 828011247

Contact

Jos Roovers
Tél Port. FR +33 7 86 42 24 69
Tél Port. BE +32 494 83 83 27
Email: jos.roovers@reset-ngo.eu
www.reset-ngo.eu

Détails bancaires

Banque	Credit Mutuel
Code banque	1562902541
No de compte	20269801
SWIFT/BIC	CMCIFR2A
IBAN	FR76 1562 9026 4100 0202 6980 151



o Le locataire et les colocataires du gîte ne causeront aucune nuisance sonore. Entre 22 heures et 07 heures, il est demandé de respecter les autres locataires et le voisinage. À la simple demande du propriétaire ou de ses collègues résidents, toute forme de nuisance sonore devra immédiatement cesser.

o La capacité maximale de la formule de séjour choisie ne peut pas être dépassée, sauf autorisation expresse du propriétaire et après paiement d'un supplément. En cas de violation de cette règle, une part (proportionnelle) de la garantie ne pourra pas être remboursée.

o Si le locataire et/ou ses colocataires ne se conforment pas à l'esprit de la convention de location, le propriétaire est en droit de résilier la convention de location et d'exiger que le locataire et ses colocataires quittent le gîte. Cette mesure est prise après que le propriétaire a avisé le locataire et/ou ses colocataires de respecter les règles établies. Si, pour le motif indiqué ci-dessus, le contrat de location est résilié prématurément, le locataire ne peut prétendre au remboursement du loyer versé.

o Le propriétaire ne peut être tenu responsable d'éventuels accidents.

o Nous sommes propriétaires de chiens nous-mêmes. Malheureusement, les chiens ne sont pas admis, mais vous pouvez demander une dérogation. Lorsque nous avons donné notre autorisation, les règles suivantes devront être respectées:

- Le chien ne court pas après les personnes ou les animaux..
- Le chien a l'habitude d'effectuer des séjours avec son propriétaire et n'a eu aucune expérience négative au cours de ceux-ci.
- Le chien est propre et ne dégrade pas le mobilier.
- Le chien n'entre pas dans les chambres ou la cuisine, ne grimpe pas sur les fauteuils ou les chaises.
- Le chien n'est pas une source de pollution sonore.
- Le chien n'est jamais laissé seul dans le gîte.
- Le chien dort dans son panier, dans sa caisse de transport ou dans la voiture.
- Ses excréments sont ramassés immédiatement.
- Si des colocataires ont peur des chiens, il devra toujours être en laisse.
- Si le chien cause une pollution (poils, urine, traces de pattes...), le locataire nettoie celle-ci à la fin de son séjour. Si, après le séjour, le propriétaire doit effectuer un nettoyage supplémentaire, les coûts sont déduits de la garantie.

ReSet Association

2 bis Hameau de Hennepieux
02170 LESCELLE (France)
Tél. +33 9 62 11 07 31
No. Siret : 828011247 00024
No. TVA intra. : FR 38 828011247

Contact

Jos Roovers
Tél Port. FR +33 7 86 42 24 69
Tél Port. BE +32 494 83 83 27
Email: jos.roovers@reset-ngo.eu
www.reset-ngo.eu

Détails bancaires

Banque	Credit Mutuel
Code banque	1562902541
No de compte	20269801
SWIFT/BIC	CMCIFR2A
IBAN	FR76 1562 9026 4100 0202 6980 151

ReSet Association

2bis Hameau de Hennepieux
02170 Leschelle
France



ReSet vzw

Rodenbergstraat 13
B-1160 Brussel
België

o Le gîte est entièrement meublé. Les lits disposent de protège-matelas, de couettes et d'oreillers. Les lits ne peuvent être employés que si le linge de lit est utilisé, c'est-à-dire un drap, une housse de couette, une taie par oreiller par coussin. Si vous apportez votre sac de couchage, nous vous demanderons quand même d'utiliser le drap et la taie d'oreiller. En fonction de la formule choisie, vous les apportez vous-même, vous les louez sur place ou ils sont inclus dans votre formule de séjour. Les serviettes sont fournies dans la cuisine. Selon votre formule de séjour, vous apportez votre linge de toilette, vous le louez sur place ou il est inclus dans votre formule de séjour.

o Les matelas, les lits et les autres meubles ne peuvent être déplacés que avec l'autorisation expresse de ReSet Association. À la fin de la période de location, tout est remis en place, comme au début de la période de location.

o Si le gîte, comme convenu à l'avance, n'est que partiellement utilisé, le locataire ne tentera pas d'utiliser la partie fermée. Dans le cas contraire, un supplément sera ajouté à la facture.

o Sur place, vous pouvez décider de prolonger votre séjour chez ReSet Association. Ce n'est possible que si le gîte est libre. Ce supplément de séjour vous sera facturé par jour, en fonction de votre facture de séjour initiale. Nous vous demandons de payer ce supplément en espèces et à la réception de votre facture.

o Le premier jour de la période de location, le locataire dispose du bien à partir de 14 heures et le quitte au plus tard à 11 heures le dernier jour de la période de location, sauf convention autre établie avec le propriétaire. L'implication tardive ou le départ prématuré de la propriété, pour quelque raison que ce soit, ne peut donner lieu à un remboursement (partiel) du montant de la location.

o Si le bailleur est incapable de louer pour cause de force majeure, les montants versés sont remboursés immédiatement. Toutefois, aucune réclamation en dommages-intérêts ne peut être intentée contre le bailleur.

o L'ensemble du complexe est non-fumeur. Les fumeurs sont autorisés à fumer à l'extérieur et veillent toujours à ce que les cendres et les mégots finissent dans un cendrier ou une poubelle. Veuillez également noter qu'il existe un risque d'incendie.

o Le tri correct des déchets est requis par la loi. Le locataire reçoit toutes les directives nécessaires à l'avance et sur place. Demandez à ReSet des explication supplémentaires si ce n'est pas clair ou si vous avez des questions. Les directives concernant les déchets doivent être strictement suivies. Le remboursement de votre garantie peut être déduit des éventuels

ReSet Association

2 bis Hameau de Hennepieux
02170 LESCELLE (France)
Tél. +33 9 62 11 07 31
No. Siret : 828011247 00024
No. TVA intra. : FR 38 828011247

Contact

Jos Roovers
Tél Port. FR +33 7 86 42 24 69
Tél Port. BE +32 494 83 83 27
Email: jos.roovers@reset-ngo.eu
www.reset-ngo.eu

Détails bancaires

Banque	Credit Mutuel
Code banque	1562902541
No de compte	20269801
SWIFT/BIC	CMCIFR2A
IBAN	FR76 1562 9026 4100 0202 6980 151

ReSet Association

2bis Hameau de Hennepieux
02170 Leschelle
France



ReSet vzw

Rodenbergstraat 13
B-1160 Brussel
België

coûts de nettoyage supplémentaire.

o Avant de quitter le gîte, le locataire a rangé tous les espaces utilisés, fait la vaisselle, nettoyé la cuisine et tout remis en état et dans son état d'origine. Avant de partir, ReSet et le locataire effectuent ensemble un tour d'inspection dans tous les espaces utilisés. Les dégâts ou dommages découverts ultérieurement doivent être notifiés par ReSet aux locataires dans un délai de 15 jours et réglés lors du remboursement de la garantie.

o Le bailleur n'est pas responsable des dommages subis par le locataire et/ou ses colocataires ou leurs biens à la suite du séjour dans le gîte. En cas de réclamation, la responsabilité maximale du bailleur se limite au montant de la location reçu, à l'exclusion des autres frais.

ReSet Association

2 bis Hameau de Hennepieux
02170 LESCHELLE (France)
Tél. +33 9 62 11 07 31
No. Siret : 828011247 00024
No. TVA intra. : FR 38 828011247

Contact

Jos Roovers
Tél Port. FR +33 7 86 42 24 69
Tél Port. BE +32 494 83 83 27
Email: jos.roovers@reset-ngo.eu
www.reset-ngo.eu

Détails bancaires

Banque	Credit Mutuel
Code banque	1562902541
No de compte	20269801
SWIFT/BIC	CMCIFR2A
IBAN	FR76 1562 9026 4100 0202 6980 151